

François Beya sur les traces de Kamerhe : détour à Paris avant une possible relaxation

P. 12

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 622 du lundi 22 au mardi 23 août 2022

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Réduction du train de vie de l'Etat

Enfin, Tshisekedi rejoint Sesanga

◆ *La Présidence, pléthorique et budgétivore, prend la part du lion*

P. 2

Interférences du Gouvernement dans les entreprises du Portefeuille : Tshisekedi rappelle ses ministres à l'ordre

Dans certaines entreprises du Portefeuille de l'Etat, les interventions intempestives des membres du Gouvernement qui relèvent de leur tutelle créent des dysfonctionnements qui ont finalement remonté jusqu'à la Présidence de la République. Le cas le plus flagrant est celui de l'OGEFREM (Office de gestion de fret multimodal) où se succèdent, depuis quelque temps, des comités de gestion provisoires nommés par son autorité de tutelle, le ministre des Transports, Chérubin Okende. Et l'OGEFREM n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Vendredi en Conseil des ministres, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a rappelé ses ministres à l'ordre, sans citer qui que ce soit.

P. 8



PARLONS-EN

Butembo : la Monusco capitule

ECONEWS

Le contingent de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (Monusco) a entamé son « redéploiement » de la ville de Butembo au Nord-Kivu dans la nuit de samedi à dimanche, en direction du territoire de Lubero-Rwindi-Kiwanja-Goma. Le déménagement des Casques bleus, de leurs véhicules et du matériel devrait s'étaler sur trois jours. En termes militaires, le « redéploiement » est une relocalisation des troupes d'une base à une autre. C'est en réalité un euphémisme qui désigne soit une retraite souvent qualifiée de « stratégique », ou une déroute pure et simple.

(Lire en page 2)

Avis d'appel d'offres UG-PDSS

PP. 6-7

Haut-Katanga : Katumbi s'oppose à la démolition d'un lycée au profit de l'exploita- tion minière

P. 12

Réduction du train de vie de l'Etat**Enfin, Tshisekedi rejoint Sesanga****La Présidence, pléthorique et budgétivore, prend la part du lion**

La Présidence de la République doit s'inscrire dans une cure d'amaigrissement, elle qui donne le mauvais exemple aux autres institutions politiques. Ces institutions budgétivores et improductives, sont les mieux rémunérées de la République. Le député Delly Sesanga s'est livré à une enquête sérieuse comparant ce qui est versé aux animateurs des institutions au train de vie ostentatoire par rapport à ce qu'on consacre aux questions sociales. Le fossé est trop grand.

Delly Sesanga y va en démonstration sans complaisance. Il suffit de dégraisser la Présidence de la République, dotée d'un personnel pléthorique, pour épargner 100 millions de dollars américains par an. Avec ce montant, il est possible, selon lui, de construire plusieurs centaines d'écoles pour faire face à la surpopulation scolaire que connaît le pays. Curieusement, note l'élu de Luiza, les frais de fonctionnement de la Présidence de la République sont consommés par un groupe de 1.080 privilégiés qui ne produisent absolument rien. L'Assemblée nationale et le Sénat sont également des tonneaux des Danaïdes pour le Trésor public. Députés et sénateurs sont les mieux payés, mais ils bénéficient aussi d'un traitement de faveur. 130 millions de dollars américains d'économie peuvent se réaliser et les injecter sur la construction des centaines d'hôpitaux dans le pays profond, rappelle Sesanga. Il révèle aussi qu'en optant simplement pour la réduction

de la taille du gouvernement, c'est 45 millions de dollars américains d'économie réalisés par an. Avec ce montant, il est possible de construire des dizaines d'universités dans le pays.

La recette de Delly Sesanga pour la réduction du train de vie de l'Etat rejoint parfaitement les inquiétudes soulevées par le Président de la République, Félix Tshisekedi, lors d'une récente réunion du Conseil des ministres. Le Chef de l'Etat s'est offusqué que les institutions politiques se tapent la part du lion dans les maigres ressources publiques au détriment du grand nombre. Malheureusement, le Président de la République n'est pas allé plus loin en proposant les pistes de solution. Un vide que vient de combler Delly Sesanga en épinglant dix pistes à explorer pour une réduction du train de vie ostentatoire des institutions politiques. La population est donc appelée à accompagner ce processus de réduction du train de vie des animateurs des institutions politiques pour dégager des marges budgétaires à consacrer aux problèmes sociaux de la population. La Société civile doit se saisir de cette opportunité pour imposer une cure d'amaigrissement aux animateurs des institutions de la République qui prennent tout pour eux seuls.

Voici la recette, en dix paliers, de Delly Sesanga pour la réduction du train de vie de l'Etat.

ECONEWS

PARLONS-EN**Butembo : la Monusco capitule**

(Suite de la Une)

En attendant son départ définitif du territoire congolais – du reste programmé –, la Monusco abandonne Butembo après le saccage et le pillage de ses installations par des manifestants hostiles chauffés à blanc par des discours politiques. Des violences qui se sont soldées par la mort de cinq Casques bleus et d'une trentaine de manifestants.

Pour autant, l'abandon de Butembo consacre-t-il une défaite des troupes onusiennes ? Négatif. Les Casques bleus n'étaient pas engagés dans une confrontation armée avec une force ennemie identifiée : ils ont été vaincus par l'opinion publique, par un peuple fatigué de la frilosité de troupes dont le mandat reçu du Conseil de sécurité des Nations Unies inscrit en priorité la protection des populations civiles. Alors, quand les «protecteurs» sont d'une inefficacité manifeste en 22 années d'une coûteuse présence, les victimes se rebiffent : *on ne protège pas un peuple contre son gré !*

La Monusco fait dorénavant profil bas, certes. Mais cette attitude ne devrait pas faire l'objet d'un triomphalisme mal placé : les malheurs de la Mission financée par des puissances occidentales, les Etats-Unis en tête, ne resteront pas sans conséquences. Non seulement Kinshasa devra répondre de la mort des Casques bleus tués dans des circonstances fumeuses, mais le gouvernement doit déployer des efforts diplomatiques intenses pour espérer un appui logistique de la Monusco dans le déploiement futur du matériel électoral.

Sans compter qu'au moment où les Casques bleus font leur paquetage, le ministre congolais de la Défense participait à une conférence sur la sécurité à Moscou, en Russie. Des images publiées sur les réseaux sociaux ont même montré Gilbert Kabanda passant en revue une colonne de chars russes. Les deux événements n'ont aucun rapport, mais tout est question de rapport des forces.

**MA VISION DE LA REDUCTION DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT**

Le récent débat général sur l'adoption de la loi de finances pour 2022 a servi de prétexte à des nombreux échanges politiques. **De plus en plus, et il faut s'en réjouir ; les Congolais portent un intérêt à leurs finances publiques. Déjà en 1982, dans la lettre ouverte à Mobutu les 13 parlementaires interrogeaient sous le ton interpellateur le Président de la République : « que fait-on de l'argent (public) ? ». Quarante ans après, le sujet se pose avec acuité. A quoi, le budget de l'Etat est-il réellement affecté ? Reflète-t-il les priorités du pays ? Les dirigeants se savent-ils toujours, à travers l'Etat congolais qu'ils dirigent, dépositaires des intérêts nationaux, astreints à des obligations fondamentales envers notre peuple ? La montée de l'égoïsme de la classe politique couplé à la disparition du sens de l'intérêt général dans la politique financière de l'Etat a de quoi faire douter. Le budget 2022 est une illustration de plus de ce travers de notre pays. **L'accès aux charges publiques électives ou de nomination est devenu un instrument d'enrichissement rapide et illicite de ceux qui parviennent aux commandes de l'appareil de l'Etat au détriment de la justice sociale.** Le mode opératoire consiste dans la patrimonialisation et la privatisation de l'appareil étatique, désormais asservi aux intérêts particuliers de la classe politique. Malgré l'expérience de la crise de la COVID19, la politique mise en œuvre dans le budget 2022 est résolument régressive incarnant un Etat indolent, insouciant et délié de ses obligations fondamentales et qui se complait dans son incapacité à assurer ses missions régaliennes et de promouvoir le bien-être collectif.**

L'enjeu est de sortir la RD CONGO de la situation de l'Etat failli post-conflit : sous-dimensionné et donc mou en interne et, faible à l'extérieur, réduit au statut d'un Etat-client dans la sous-région. Les finances publiques représentent un aiguillon dans la voie de la reconquête et de la préservation de notre indépendance nationale. **Il n'y a pas d'Etat fort sans finances publiques saines et fortes! Pour y parvenir, il faut sortir de la conception de l'Etat distributeur automatique des privilèges et avantages à des clientèles politiques, pour une conception moderne de l'Etat : un Etat modeste mais efficace au service de l'intérêt général et des missions de service public.** C'est à ce titre que je me suis engagé depuis quelques années dans une campagne pour « **LA REDUCTION DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT** ». Je salue donc ce vif intérêt pour les finances de l'Etat, qui présente l'avantage de sortir le débat politique des sempiternelles questions de partage des postes pour porter la lumière sur le choix des politiques publiques dans la gestion du pays.

Le 18 novembre 2021 dernier, le Premier ministre SAMA LUKONDE, a répondu aux questions des députés sur le budget. C'est une routine. Comme pour ses prédécesseurs, le Premier ministre célèbre le retour de la croissance révisée à la hausse à 4,9% pour 2021 et prévue à 5,6 % pour 2022. Comme d'habitude cette croissance procyclique est tirée par l'amélioration des cours des matières premières. Les prévisions du budget 2022 à 10 milliards USD dégagent incontestablement des marges par rapport à ceux de 2020 et 2021.

Ma vision de la réduction du train de vie de l'Etat

(Suite de la page 2)

Depuis 2020, dans l'euphorie l'allocation des recettes publiques additionnelles est principalement captée pour les Institutions politiques. Dans des proportions différentes ce sont la Présidence de la République, l'Assemblée nationale et le Sénat ainsi que le Gouvernement, en contraste avec les secteurs régaliens : la défense (l'armée) et la justice d'une part et les secteurs sociaux : santé, éducation, d'autre part.

Tableau sur l'évolution des crédits de fonctionnement des Institutions politiques nationales en dehors des Institutions d'appui et le conseil économique et sociale.

| Numero | Institutions | 2020 | | 2021 | | 2022 | |
|----------------------|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| 1 | Présidence | 104 | 21 | 222 | 26 | 271 | 31 |
| 2 | Assemblée Nationale | 157 | 32 | 245 | 29 | 248 | 28 |
| 3 | Sénat | 70 | 14 | 115 | 13 | 104 | 12 |
| 4 | Gouvernement (Primature + SG) | (28+18) | 9 | (49+43) | 11 | (33+45) | 9 |
| 5 | Autres | 112 | 23 | 180 | 21 | 179 | 20 |
| Total Général | | 489 | 100 | 854 | 100 | 880 | 100 |

C'est dans ces conditions que la procédure législative se poursuit au Parlement. Les options levées par le gouvernement dans l'affectation des recettes publiques additionnelles soulèvent une question d'éthique et de morale politique. **Le débat public et citoyen sur la REDUCTION DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT demeure. Et, il doit se poursuivre dans l'espace public, bien au-delà du cadre étroit de l'Assemblée nationale.**

Les questions stratégiques n'y seront pas à nouveau abordées en raison du temps. Car, en dépit du dépôt dans les délais, une fois n'est pas coutume - cela mérite d'être souligné au crédit du gouvernement - **le projet de loi des finances a été mis au débat plus de deux mois après le dépôt pourtant effectué diligemment par le Premier ministre en date du 14 septembre 2021.** A trente jours de la clôture de la session budgétaire, le Bureau de l'Assemblée nationale aura anéanti par sa gestion chronophage l'impact de cet effort gouvernemental. Pour une fois, l'Assemblée nationale aura gâché l'opportunité créée de consacrer ainsi au débat budgétaire la durée légale de 40 jours. La séance marathon du 15 novembre sur le débat général est un arbre qui cache la forêt sur l'absence d'un débat de fond sur les finances publiques telles que les questions d'ordre stratégiques concernant la réelle dimension normative du budget, ainsi que les sanctions contre les gestionnaires publics, le problème des choix de société, la cohérence des politiques fiscales, la qualité et la composition de la dépense publique ainsi que la politique d'affectation des recettes publiques additionnelles. Après la déclaration de recevabilité, **seule comptera finalement dans ce processus parlementaire la routine adoption des prévisions budgétaires ; dont on sait, qu'elles feront à peine l'objet de contrôle dans la phase administrative d'exécution.** Ce qui explique la sous-consommation de certains crédits, qui alimentent les dépassements récurrents constatés dans le chef des Institutions politiques. Qu'à cela ne tienne ! Les Congolais jugent dans l'ensemble l'Etat inefficace et n'en attendent plus grand-chose.

J'ai choisi de m'exprimer par une tribune, tirée de ma réflexion sur le principe d'un Etat modeste mais efficace, capable de pilotage stratégique des finances publiques au service du bien commun, faisant l'économie des ressources au prix d'une plus grande efficacité institutionnelle dans la dépense publique. **Ce qui exige de la méthode et un engagement politique fort pour la REDUCTION DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT.** Tout de même, je suis heureux de constater que l'idée vilipendée au départ fait son chemin et recrute des nouveaux émules dans la classe politique, ralliant parfois ceux qui y étaient opposés et qui nous accusaient jadis de populisme ! **La REDUCTION DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT n'est ni un discours ni une posture. C'est une politique publique faite d'austérité, de probité et d'exemplarité dans la conduite des affaires de l'ETAT.** Nous nous félicitons de la prise de conscience progressive dans la classe politique, qui ne doit cependant devenir une rampe de surenchère des propositions marginales les unes des autres. **Au contraire, j'y vois l'opportunité de bâtir un consensus politique et social autour des engagements clairs, indiquant la volonté d'inscrire les finances publiques sur une nouvelle trajectoire de gestion budgétaire.** Cette vision de réforme d'un Etat modeste et efficace implique dans sa première phase : **un Plan de réduction du train de vie des Institutions en dix engagements qui peuvent devenir des mesures si tous ceux qui croient en cette vertu vont au-delà du discours, en prêchant d'abord par l'exemplarité.** La crédibilité de l'engagement sur ce sujet sera à ce prix de la lisibilité et de la transparence des choix opérés.

1 PREMIER ENGAGEMENT : La réduction à 250 membres l'effectif du cabinet du Président de la République et rationalisation de l'organisation du cabinet pourrait rapporter jusqu'à 100 millions USD d'économie

En 2021, les rémunérations des Institutions politiques nationales s'élèvent à 242 millions de dollars. **Celles de la Présidence de la République pèsent sur ce total pour 47% soit 114 millions USD** sur lesquels les rémunérations du cabinet avec un effectif de 1018 membres représentent 48 207 500 USD, soit 42, 4%. L'expansion du cabinet du Président de la République est le reflet de l'hyper-présidentialisation du régime qui a :

- alourdi l'effectif avec des redondances fonctionnelles ;
- démultiplié la distribution des avantages à travers des nombreux rangs équivalents.

Résultat : les rémunérations de la Présidence de la République sont supérieures sur la même période à celles du Parlement qui chiffrant à 74 millions USD. **La Présidence de la République est devenue un mammoth financier pour le Trésor. Il constitue un poste clé, éligible à la cure d'amaigrissement dans le cadre de la réduction du train de vie des Institutions.** Ce qui passe par la réduction des effectifs ainsi que la rationalisation des rangs accordée aux membres du cabinet. **La réduction des effectifs au 3/4, c'est à dire à 250 membres environ et en révisant les rangs permettrait d'économiser aux alentours de 37 millions de dollars sur la rubrique rémunération.**

À cette charge des rémunérations, rajoute le budget de fonctionnement évalué à 111 385 939 USD, qui représente presque le double du fonctionnement du Sénat qui s'élève à 57 657 989 USD. **En réduisant de 3/4 les effectifs, toutes choses étant égales par ailleurs, ce budget de fonctionnement réduit de moitié réaliserait ainsi une économie de 55 millions de dollars. Soit un total compris entre 90 et 100 millions de dollars.** Sur les marges budgétaires dégagées sur 2022, la Présidence de la République devrait renoncer à toute nouvelle augmentation telle que prévue dans le projet de 2022.

2 DEUXIEME ENGAGEMENT : La réduction de la taille du Gouvernement à 35 membres soit 25 ministres et 10 Vice-ministres jusqu'à 45 millions USD d'économie

En valeur absolue, le budget des rémunérations de 23 170 649, 96 USD des membres du gouvernement est le plus faible comparé aux autres Institutions politiques, soit environ 10% du total des rémunérations des institutions politiques. **La réduction du format du gouvernement à 35 membres, comme suggéré par le G13 à l'époque, devrait dégager une économie d'environ 10 millions de dollars.** Et si cette mesure est couplée avec une réduction du salaire, alors les économies totales réalisées devraient se chiffrer à environ 15 millions de dollars.

Au budget des rémunérations il faut ajouter naturellement le budget de fonctionnement du gouvernement qui se chiffre pour la Primature à 24 838 176 USD et à 21 689 603 USD pour le reste du Gouvernement. En réduisant les effectifs du cabinet du Premier ministre, les crédits alloués à son fonctionnement peuvent également être réduit de moitié soit 12 millions USD. L'économie totale sur cette rubrique est donc de 27 millions de USD sur le fonctionnement. Sur les recettes publiques additionnelles dégagées sur 2022, le Gouvernement devrait renoncer à toute nouvelle augmentation.

3 TROISIEME ENGAGEMENT : La réduction du cout de fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Sénat pourrait générer jusqu'à 130 millions USD d'économie

Les charges des rémunérations de l'Assemblée nationale et du Sénat **représentent respectivement 74 210 735 USD et 31 355 041 USD.** Le rôle du Parlement est primordial dans la mise en œuvre du plan de REDUCTION DU TRAIN DE VIE DES INSTITUTIONS. Sans l'implication du Parlement, le poids moral fera défaut pour un redéploiement budgétaire nationaliste. C'est lui qui vote les lois ! **C'est pourquoi j'ai toujours sollicité de l'Assemblée nationale qu'elle s'engage dans cette voie de l'exemplarité en divisant par deux la charge de rémunération pour dégager une économie de 36 805 367 USD.**

Au budget des rémunérations s'ajoute celui du fonctionnement qui se monte à 122 783 587 USD pour l'Assemblée nationale et 57 657 989 USD pour le Sénat. **Ces importantes dotations, souvent gérées dans une grande opacité des Bureaux des chambres, peuvent être réduites de moitié soit une économie sur les frais de fonctionnement de 90 220 788 USD.** Les membres de Bureau des chambres devrait prêcher par l'exemple. L'économie réalisée sur ces crédits représentent aux alentours de 127 026 155 USD. Sur les recettes publiques additionnelles dégagées sur 2022, l'Assemblée nationale et le Sénat devraient renoncer à toute augmentation de leurs crédits.

4 QUATRIEME ENGAGEMENT : La rationalisation des missions des officiels, en mettant fin au trafic des missions à la Présidence de la République, les Ministères et autres services publics de l'Etat pourrait dégager jusqu'à 50 millions USD

Dans leur lettre au Président Mobutu, les 13 parlementaires l'interpellaient comme suit : « En 1977, Vous avez été considéré par le journal Jeune Afrique comme le Chef de l'Etat au monde ayant accompli plus de déplacements (missions) à l'extérieur de son pays. Aujourd'hui, les missions officielles sont effectuées même par des personnes qui n'ont rien à faire avec la fonction publique grâce à ce que certains experts appellent « trafic de missions ». Ces missions sont aussi effectuées par des gens dont la seule qualité est d'être vos proches ou connaissances ! ». Cette interpellation concerne en premier l'Institution Président de la République, mais aussi toutes les Institutions politiques : Assemblée nationale, Sénat et le Gouvernement. L'exemple au feu président MACUFULI montre qu'une gestion rigoureuse des missions, en utilisant au maximum nos représentations à l'extérieur du pays peut être une ressource importante d'économie. Cette mesure est nécessaire à la réalisation des économies substantielles sur les finances publiques. L'impact d'une telle mesure pourrait dégager des économies au moins égale à 50 millions USD sur un exercice budgétaire.

5 CINQUIEME ENGAGEMENT : L'abrogation des Décrets n°18/039 et n° 18/038 déterminant respectivement les avantages et devoirs reconnus aux anciens Premiers ministres, d'une part et d'autre part les avantages et devoirs reconnus aux anciens membres du Gouvernement

Les Décrets des Premiers ministres 038 et 039 du 24 novembre 2019 accordent des avantages à vie respectivement aux anciens Premiers ministres ainsi qu'aux anciens Vice-premiers ministres, ministre d'Etat, ministre, ministre délégué, vice-ministre, secrétaire général du Gouvernement, Secrétaire général adjoint du Gouvernement, et à toute personnalité exerçant les fonctions équivalentes au rang des membres du Gouvernement au cabinet du président de la République et au cabinet du Premier ministre.

Ces Décrets signés par le Premier ministre dans une période suspecte constituent le summum de la corruption morale de notre système politique : une rupture inacceptable de l'égalité entre citoyens. Par Décret, les dirigeants ont créé une classe des privilégiés, mis à la charge de l'Etat toute leur vie, à hauteur de 30% de la rémunération octroyée actuellement aux titulaires de ces fonctions ainsi qu'une indemnité de logement. Dans un pays où la politique de l'habitat est introuvable, celle des revenus jamais définie pour les autres citoyens, des privilèges exorbitants sont octroyées à des personnalités les moins vulnérables, en raison de leur statut. Parce qu'il n'y a aucune logique à ce que la TVA acquittée par la marchandise finance à vie le logement d'un ancien Premier ministre. **Un système de protection sociale pour quelques-uns, sur base d'une rente perpétuelle au détriment de la collectivité n'est pas défendable.** La protection sociale n'est efficace que parce qu'universel pour tous les citoyens. **Quel que soit le régime de ces avantages, ils doivent être strictement limités dans le temps et être déconnectés de la situation des avantages octroyés à ceux qui sont en fonction et revenir au système classique de six mois d'indemnité de sortie.**

(Suite à la page 4)

Ma vision de la réduction du train de vie de l'Etat

(Suite de la page 3)

6 SIXIEME ENGAGEMENT : la révision du régime des avantages accordés aux anciens Présidents de la République et la limitation dans le temps des avantages accordés aux anciens chefs de corps constitués

La loi du 26 juillet 2018 accorde des avantages aux anciens Présidents de la République. Le principe en soi se justifie, eut égard à la nature des responsabilités assumées par les anciens Chefs de l'Etat. Mais les avantages en question doivent être décorrélés de la situation du Président en fonction. Il s'agit de garantir à tout ancien Président de la République une sortie honorable et une existence digne de la charge d'Etat assumée. **Les montants de la dotation mise à sa disposition doivent tenir compte de la précarité de nos finances publiques et plafonnées. Les montants actuellement payés mensuellement de 680 000 USD doivent être revus à la baisse** ainsi que les dispositions de sécurité comme d'ailleurs la question des statuts des anciens Vice-Président de la République a été traitée.

Le régime des anciens chefs de corps constitués a été un raccordement frauduleux à la loi sur le statut des anciens chefs de l'Etat. Le régime des avantages des anciens chefs de corps constitués doit être sobre et limité dans le temps : six mois d'indemnité de sortie.

Cet engagement dégagerait une économie de 7 440 000 USD en limitant la dotation à 50 000 USD mensuels pour les frais de fonctionnement et dispositions sécuritaires, ainsi que 10 000 USD pour la rente à vie d'ancien chef de l'Etat.

7 SEPTIEME ENGAGEMENT : La rationalisation du statut des membres des Institutions d'appui à la démocratie, la dissolution du CNSA et la suppression des nombreux organismes administratifs rattachés à la Présidence de la République

La constitution en prévoit trois institutions d'appui à la démocratie : la commission électorale nationale indépendante (CENI), la commission nationale de droits de l'homme (CNDH), le Conseil Supérieur de l'Audiotvisuel et de la Communication (CSAC). Elle a ouvert la possibilité d'en créer aussi par la loi. C'est notamment le cas du Conseil national de suivi de l'Accord (CNSA). Au fil du temps dès leur création, ces institutions ont été de moins en vues comme des structures d'appui à la démocratie que des niches pour distribuer des avantages à ceux qui n'avaient pas l'opportunité de se retrouver au gouvernement. Ainsi systématiquement les lois qui ont mis en place structure ont conféré à leurs membres un statut prise en équivalence avec les fonctions ministérielles. Ces équivalences ouvrent droit systématiquement à des avantages dus à ce rang. Du point de vue budgétaire, ces structures apparaissent comme des croissances financières du gouvernement. Dans le cadre de la réduction du train de vie de l'Etat il n'est pas inutile de s'interroger sur le fonctionnement de ces structures ainsi que sur la nécessité de dissoudre une structure comme le CNSA. Cet engagement peut amener des économies de l'ordre de 3 millions de USD au plus.

8 HUITIEME ENGAGEMENT : La suppression des fœdalités fiscales instituées en rente de situation au profit des organismes inefficients et détournés de leurs mission légale (FONER, ARPCT, FPI, LE GO PASS, le Comité de suivi des prix des produits pétroliers) et budgétisation de leurs ressources pour une meilleure gestion de la fiscalité affectée

L'une de manière de refonder l'Etat est de lui redonner la pleine puissance financière. De renforcer l'unité de l'administration, malmenée depuis 20 ans par une tendance à promouvoir des agences de régulation, dotées de l'autonomie financière et administrative et bénéficiant très souvent à l'abri de la loi d'une fiscalité affectée gérée de manière opaque, sans exigence de redevabilité. Ces agences gèrent également des fonds spéciaux pour lesquels les recettes alimentent des dépenses politiques, loin de la mission légale de service public dont elles sont investies. Le cas le plus emblématique récemment entendu à l'Assemblée nationale sans une suite en termes de redevabilité concerne le RAM dont le produit évalué est géré de la manière la plus opaque. Ces types des recettes sont englouties dans les dépenses de fonctionnement ainsi que des avantages octroyés à leurs dirigeants. Ces fonds spéciaux dont il faut réexaminer la mission et avoir un plan de redéploiement budgétaire de ressources de la fiscalité affectée sont : **le FONER, l'ARPCT, le FPI, le GO PASS AERIEN ainsi que la Commission de structure de suivi des produits pétroliers. A eux seuls, ils représentent une tirelire de plusieurs centaines de 625 millions de dollars (environ 625 millions de dollars).** Il faut y assimiler le compte de RAM et intégrer sous le mme régime le produit de sa collecte. L'encadrement des toutes ces ressources doit se faire sur base de deux principes : le plafonnement des dépenses de fonctionnement et l'écrêtement des surplus des ressources sur les missions de service public pour leur versement au compte général du Trésor au nom du principe de l'universalité budgétaire. La mesure d'encadrement en première phase de la fiscalité affectée et la mise la suppression des fœdalités fiscales conduirait à agir sur un périmètre de 625 millions de dollars, réduire les coûts de transaction par le contrôle des charges de fonctionnement, l'allocation des ressources aux missions de services public de leur institution et l'écrêtement du surplus au compte général du Trésor. Cette mesure pourrait permettre de manière rigoureuse de retrouver des marges budgétisables d'environ 300 et 400 millions de dollars USD.

9 NEUVIEME ENGAGEMENT : La réduction de la taille de l'Assemblée nationale de 500 membres entre 300 et 350 membres à partir de la 4ème législature

La taille du Parlement fixé à 500 députés résulte du choix opéré pendant l'assemblée parlementaires de la transition où chaque député a imaginé que la possibilité pour chacun de revenir était tributaire du nombre des sièges. Ils ont alors choisi de conserver le nombre a bidentique. **Ce choix qui ne résulte pas de la Constitution mais de la loi électorale s'est avéré en quelque sorte inadapté parce qu'il ne tient pas compte notamment de l'existence de provinces dotées d'importants pouvoirs législatifs et qui comptent plusieurs centaines de députés provinciaux.**

L'engagement pour la réduction de la taille de l'Assemblée nationale ne nuirait nullement à la qualité de la représentation. Bien au contraire, il renforcerait la base de légitimité des élus tout en permettant une économie supplémentaire d'environ 22 millions USD sur une base annuelle. Cette mesure générerait cette économie à partir de 2024 après les élections.

10 DIXIEME ENGAGEMENT : Le renforcement de l'encadrement légal de la gestion budgétaire des Provinces

Les provinces jouissent pour certaines d'entre elles d'importantes ressources provinciales et d'autres survivent des rétrocessions qui leur sont concédées par le gouvernement. La gestion de la dépense publique provinciale sur le fonctionnement et sur la commande publique donne lieu à d'énormes gâchis. Le cadre légal est trop lâche pour assurer un encadrement légal efficient de la dépense publique en province. Cette situation est accentuée par la transformation des gouvernements provinciaux en clientèle politique du gouvernement central. Le renforcement de ce contrôle permettrait à court terme de mettre fin à l'endettement désordonné des provinces et à une meilleure allocation des ressources publiques des budgets provinciaux aux question d'intérêt provincial.

CONCLUSION

Je ne suis pas naïf. Sous réserve d'affiner l'opportunité de certains choix et des chiffres y afférents, il y a une méthode volontariste d'avancer sur une piste. Je sais qu'au fond, la question qui se pose pour matérialiser un tel plan sur un effort entre 500 et 635 millions exige au-delà de la volonté politique une force morale et politique, fondée sur une certaine idée de la République et de l'Etat. Elle plonge dans notre histoire, puisant aux sources de la culture de l'effort et du sacrifice. Il faut y puiser les modèles d'engagement nécessaires à la mobilisation des énergies de la nation, du peuple et de ses dirigeants dans un élan de reconstruction d'un Etat modeste mais efficaces par ses Institutions fortes, par sa capacité financière à investir le pays physique, de protéger les personnes et leurs biens, garantir le progrès pour tous.

L'enjeu de cette première phase de réduction du train de vie des institutions est de concourir à l'avènement de cette nouvelle manière d'entrevoir la gestion de la chose publique. Les marges globales de cette stratégie doivent être prioritairement affectées dans un plan de redéploiement budgétaire aux secteurs ci-après :

1. La défense nationale et la sécurité du territoire ;
2. La justice ;
3. L'administration publique et territoriale ;
4. La santé et éducation.

Sur cette trajectoire, il deviendra clair que nous ne poserons plus la question si nos voisins construiront nos routes sur notre sol ou s'ils nous construisent des villages modernes là où le devoir national exige un minimum de dignité et de vision stratégique.

Hon. Delly Sesanga



**Bendélé
Ekweya té**



MINISTRE
DE LA COMMUNICATION
ET MEDIAS



Devant les pays du Bassin du Nil réunis en Tanzanie

La VPM Eve Bazaïba condamne les « actes de terrorisme » du Rwanda dans l'Est de la RDC

C'est une Eve Bazaïba Masudi, vice-Première ministre en charge de l'Environnement et Développement durable, très engagée et qui n'a pas eu sa langue dans la poche qui a condamné publiquement les « actes de terrorisme » du Rwanda dans la partie Est de la République Démocratique du Congo (RDC). C'était en marge, le vendredi 19 août 2022 à Dar es-Salaam (Tanzanie), de la 2^{ème} réunion des ministres des pays des lacs équatoriaux (Nelcom).

ECONEWS

Dans sa plaidoirie, la VPM Bazaïba a dénoncé « le terrorisme imposé dans la partie Est de la RDC par certains pays du Nil », principalement le Rwanda, qui « retarde l'implication de la RDC dans l'organisation du Bassin du Nil ». Elle a pris pour preuve le bombardement inhumain d'une centrale hydroélectrique par les terroristes du M23, soutenus par le Rwanda, dans la Parc national des Virunga.

« Le Rwanda n'a aucune considération pour la vie humaine et l'intégration des pays du Nil », a dit sans détours la VPM Eve Bazaïba.

Face à cette barbarie, la VPM Bazaïba n'a pas caché son indignation face à « une curieuse indifférence des autres pays du Bassin du Nil ». Aussi, a-t-il appelé la Tanzanie qui accueille cette rencontre et le Kenya qui prend la direction de l'Initiative du Bassin du Nil, à « jouer pleinement leur rôle pour que le Nil soit un espace de paix et non de guerre ».

D'ores et déjà, elle a

rappelé que la RDC s'inscrit toujours dans « une approche pacifique dans les relations régionales », soulignant que cette attitude « n'est pas un signe de faiblesse, mais de sagesse ».

L'HEURE DU BILAN

La rencontre de Dar es-Salaam était aussi l'occasion pour la VPM Bazaïba de faire le bilan du mandat de la RDC qui a assuré depuis juin 2021 la présidence de l'Initiative du Bassin du Nil.

Dans son mot de fin mandat, Eve Bazaïba Masudi est revenue sur la réalisation de plusieurs projets sous la mandature congolaise, dont le Projet régional hydroélectrique des chutes de Rusumo (80 MW) qui, au cours de mandat de la RDC, en tant que présidente du Conseil des ministres et président du Comité consultatif technique, a soutenu NELSAP-CU en donnant un vent nouveau au Projet régional hydroélectrique des chutes de Rusumo alors qu'il entrait dans la phase critique de finition des travaux. Sa construction est donc passée de 75%



en juin 2021 à 93% en juin 2022. Le Chef de projet étant le poste le plus élevé, pendant son mandat, la RDC a aidé NELSAP-CU à gérer parfaitement le vide laissé par l'ancien chef de projet qui avait démissionné en décembre 2021. C'est aussi le cas du Projet Rusumo, un projet complexe qui regroupe trois pays (Rwanda, Burundi et Tanzanie) et qui implique un investissement financier substantiel de plus de 340 millions USD de la part de la Banque mondiale.

Sous le leadership de la RDC, NELSAP-CU a également lancé quelques projets, dont : la faisabilité de l'interconnexion électrique Ouganda- Sud Soudan: Ce projet comprend l'interconnexion des réseaux électriques de l'Ouganda et du Sud Soudan via une ligne de transport d'électricité de 400 kV de Nimule (Ouganda) à Juba (Sud Soudan) sur une distance de 170 kilomètres; l'in-

terconnexion électrique Ouganda-RDC en février 2022. A ce propos, NELSAP-CU a signé des contrats avec les deux entreprises qui mènent actuellement la mise à jour de l'étude de faisabilité, la conception détaillée, la préparation des documents d'appel d'offres, les études d'évaluation de l'impact environnemental et social ainsi que le plan d'action de réinstallation pour la RD Congo – Interconnexion électrique ougandaise qui va de Nkenda en Ouganda à Beni, Bunia et Butembo dans l'est de la R.D. Congo. Il s'agit donc d'une ligne de 220 kV sur une distance de 396 kilomètres.

APPUI INSTITUTIONNEL POUR DES MEILLEURES PERFORMANCES BUDGÉTAIRES ET PHYSIQUES À L'ÈRE POST-COVID

Lorsque la RDC a pris le leadership de NELCOM, la pan-

démie de Covid-19 était à son apogée et cela nécessitait du dynamisme et de la créativité dans les méthodes de travail, a indiqué la VPM Bazaïba. A cette époque, le budget et les performances physiques de NELSAP pour l'année précédente étaient d'environ 60%. Grâce à nos Experts (TAC), la RDC a aidé l'institution à concevoir diverses stratégies d'adaptation qui ont atteint 81,3 % de performance budgétaire.

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE DU NELSAP-CU

Tout en tenant compte de la compétence, du professionnalisme et de l'équilibre entre les pays, la RDC a soutenu NELSAP-CU tout au long de cette transition et tous les postes clés ont été pourvus à ce jour selon la Vice-Premier Ministre de l'Environnement et du Développement durable.

Il faut noter que l'initiative du Bassin du Nil (IBN) est un partenariat intergouvernemental de 10 pays riverains du Nil dont le Burundi, la RDC, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Sud-Soudan, le Soudan, la Tanzanie, et l'Ouganda. L'Erythrée y participe en tant qu'observateur. La vision de l'IBN consiste à la gestion durable des ressources en eau du Nil en vue de soutenir le développement socio-économique des pays membres.

La coordination du PADMPME forme 1600 jeunes entrepreneurs grâce au module STEP

Vendredi 19 août 2022, c'était l'épilogue de la belle aventure pour 1600 jeunes de Kinshasa, Matadi, Goma et Lubumbashi. Cette date a été retenue pour l'organisation simultanée de la quadruple cérémonie de clôture de la formation dénommée STEP (Student Training Entrepreneurial Promotion ou Formation pour la promotion de l'entrepreneuriat des étudiants) dans les quatre villes cibles du PADMPME (Projet d'appui au développement de micro, petites et moyennes entreprises).

Douze semaines durant, des participants issus des associations patronales, des mouvements des jeunes, y compris des candidats non-retenus au COPA, ont été initiés aux notions de base de l'entrepreneuriat, à travers ce module développé par l'Université Leuphana (en Allemagne).

Pour le gouvernement con-

golais, l'objectif principal de ce programme est d'aider les aspirants entrepreneurs à renforcer leurs capacités pour construire des entreprises pérennes. Il s'agit en fine de transformer l'équation d'une jeunesse présumée problème de la société à cause notamment de l'oisiveté et de la délinquance qui en découlent, pour se poser en créateurs d'emplois et de richesses pour la société.

Débuté simultanément dans les quatre villes, ce programme a exposé les récipiendaires aux enseignements portant, entre autres, sur l'identification des opportunités d'affaires, la recherche de financement, le marché, la comptabilité 1, la comptabilité 2, etc.

Selon la méthodologie STEP fondée sur l'apprentissage alliant la théorie et la pratique, les participants ont reçu du PADMPME un « petit » capital pour mener des activités marchandes pendant la formation.



Dans le cadre du PADMPME, des jeunes ont été formés au module STEP

Cet exercice leur a permis de se confronter aux réalités du terrain et de vérifier l'efficacité de la méthode STEP. 95% ont remboursé le capital, à l'issue de la formation, après avoir réalisé des bénéfices.

Ce test réussi, les manifestations de ce 19 août ont servi à sanctionner la fin de l'apprentissage par la remise de brevet de partici-

pation aux heureux lauréats. Le coordonnateur national de l'Unité de coordination du PADMPME, Alexis Mangala, a fait le déplacement de la ville de Goma où il a pu assister à cet événement.

JEUNES STEP KINSHASA

Au même moment, à Kinshasa, ces jeunes entrepreneurs ont exposé

les produits de leurs activités et partagé leurs succès stories avec le public.

STEP est un programme complet de formation en entrepreneuriat pour les jeunes étudiants, développé par le cabinet MOVE de l'Université Leuphana, en Allemagne. PADMPME l'a acquis dans le cadre de la sous-composante de soutien aux jeunes entrepreneurs. Il évolue parallèlement avec le programme COPA Jeunes qui consiste à accorder une subvention de démarrage et une assistance technique en coaching, mentorat, réseau-tage et accompagnement pour les 960 sélectionnés. Les 1600 jeunes formés au STEP sont préqualifiés pour le COPA au Projet TRANSFORME, deuxième phase du PADMPME qui sera lancé après sa ratification par le parlement lors de la session de septembre prochain.

AVEC COLCOM/UCP-PADMPME

République Démocratique du Congo
Ministère de la Santé Publique, Hygiène
et Prévention
Secrétariat Général à la Santé Publique

UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE SANTE
(UG-PDSS)

Avis d'Appel d'offres (Procédure à enveloppe unique)



Date : **Vendredi 19 Août 2022**
Nom du Projet : **Projet de Développement du Système de Santé (PDSS)**
Numéro : **IDA 55720-D0210-TFA 4579-IDA D4390 – IDA D6750 – IDA 67050**
Intitulé du Marché : **Fourniture d'équipements biomédicaux pour les Hôpitaux Généraux de Référence (HGR) et les Centres de Santé (CS) dans les Divisions Provinciales de Santé (PDS) couvertes et appuyées par le PDSS – Lot à livrer à Lubumbashi.**
Références : **DAOI N° 006-F/UG – PDSS/PDSS/PM/07-2022**

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le **projet de Développement du Système de Santé** et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de Fourniture **d'équipements biomédicaux pour les Hôpitaux Généraux de Référence (HGR) et les Centres de Santé (CS) bénéficiaires des Provinces de Lualaba, Haut Katanga et Haut Lomami**. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement.
2. Le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, à travers l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS), sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des équipements biomédicaux pour les Hôpitaux Généraux de Référence (HGR) et les Centres de Santé (CS).
Les Fournitures sont constituées de Quatre-vingt (80) items, répartis en Trois (3) Lots distincts, d'équipements biomédicaux comportant entre autres :

| N° | Item | Quantité |
|----|--|----------|
| 1 | Lits d'hôpital et d'hospitalisation avec matelas | 3530 |
| 2 | Tables d'accouchements | 526 |
| 3 | Tables de réanimation | 526 |
| 4 | Tables d'examen général | 571 |
| 5 | Stérilisateur à vapeur 20 L | 436 |
| 6 | Lampes d'examen | 536 |
| 7 | Centrifugeuse à 8 tubes | 436 |
| 8 | Boîtes ORL de base | 436 |
| 9 | Aspirateurs à pédale | 436 |
| 10 | Autoclaves 80 litres | 90 |
| 11 | Boîtes d'instruments pour accouchement | 436 |
| 12 | Microscopes | 481 |
| 13 | Paravents | 872 |
| 14 | Etc. | |

Les Trois (3) Lots sont les suivants :

- **Lot 1 : Equipements médicaux;**
- **Lot 2 : Boîtes d'Instruments;**
- **Lot 3 : Petits matériels et Consommables médicaux.**

La composition de chaque Lot est détaillée à la Section VII du DAO.

- **Les attributions se feront par Lot ou plus d'un Lot.**

- Les Fournitures seront livrées en République Démocratique du Congo (RDC) dans un entrepôt de la Centrale d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels de Lubumbashi, en sigle (CAMELU), à Lubumbashi.

- **Le délai de livraison est compris entre 4 et 5 mois.**

3. Un Soumissionnaire peut présenter une offre pour un ou plusieurs marchés, comme précisé dans le Document d'Appel d'Offres. Les Soumissionnaires désirant offrir un rabais dans le cas où plusieurs marchés leur seraient attribués, seront autorisés à le faire, mais ils devront indiquer ces rabais dans le Formulaire d'Offre.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « *Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des marchés dans le cadre de Financement de Projets d'investissement daté de Juillet 2016, révisé en novembre 2017 et Août 2018 de la Banque Mondiale* (« *le Règlement de passation de marchés*»), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tel que défini dans les Règles de passation des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'**Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS) – Dr Dominique BAABO KUBUYA**, E-mail : pdssmrdc.cd et ugp-marche@pdss.cd et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée N°1 ci-dessous de 9h00' à 15h30' heure locale (GMT+1) :

6. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **Cent Dollars Américain (100 \$US)**. La méthode de paiement sera le paiement par virement sur le **Compte bancaire** dont références ci-dessous indiqué contre un récépissé de paiement.

- Nom de la Banque : **COBANK RDC**

- Titulaire du compte : **MINI FIN PDSS 3 V/C DAO**

- N° de compte : **35600007773**

Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé par voie électronique.

7. Les offres devront être remises à l'adresse N° ci-dessous au plus tard **le 16 septembre 2022 à 14h45' heure locale (GMT+1)** La soumission des offres par voie **électronique ne sera pas autorisée**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'**adresse N°2 mentionnée ci-dessous le 16 septembre 2022 à 15h15' heure locale**.

8. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre d'un montant initialement prévu de :

- Pour le lot 1 : 22.000 \$US (Vingt-deux mille Dollars américains) ;
- Pour le lot 2 : 8.400 \$US (Huit mille quatre cents Dollars américains) ;
- Pour le lot 3 : 9.600 \$US (Neuf mille six cents Dollars américains).

Le montant de la garantie a été modifié de la manière précisée dans le lien ci-dessous :

https://www.pdss.cd/ugp-corporate/Addendum_N01_DAO_Egpts_%26_Mat_biomedicaux_vf_revu_ATPM.doc

9. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessous sont :

Adresse N°1

Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS) Concession INRB, Croisement des Avenues des Huileries/Tombalbaye, Bâtiment PDSS, Gombe Kinshasa, -RDC

Attention : Monsieur Charles MBUYI

Téléphone : +243 (0) 97325004

E-mail : pdssmsp.rdc@pdss.cd/ugp-marche@pdss.cd

Adresse N°2

Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS) Concession INRB, Croisement des Avenues des Huileries/Tombalbaye, Bâtiment PDSS, Gombe Kinshasa, -RDC

Salle de réunion

E-mail : pdssmsp.rdc@pdss.cd/ugp-marche@pdss.cd

Dr Dominique BAABO KUBUYA
Coordonnateur National

Nord-Kivu : un cas de maladie à virus Ebola suspecté à Beni

Après la quatorzième épidémie de la maladie à virus Ebola déclarée à Mbandaka dans la province de l'Équateur, la quinzième s'annonce avec le cas qui vient d'être suspecté au Nord-Kivu, plus précisément à Beni. L'enquête est en cours à l'Institut National de Recherche Biomédicale.

VÉRON KONGO

Le 4 juillet 2022, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Jean-Jacques Mbungani, annonçait officiellement la fin de la quatorzième épidémie de la maladie à virus Ebola déclarée à Mbandaka, dans la province de l'Équateur.

Au cours du 65^{ème} Conseil des ministres qui s'est tenu le vendredi 19 août 2022, il a informé ses collègues du décès, le 15 août 2022, d'un cas suspecté de la maladie à virus Ebola dans la province du Nord-Kivu, plus précisément à Beni. Il a rassuré que des actions urgentes sont entreprises, notamment l'investigation approfondie par l'équipe cadre des zones de santé de Beni dont le listing de contacts, la

décontamination de l'hôpital général et de la communauté, la disponibilité dans la province du stock des vaccins contre cette maladie, l'exécution du plan de riposte en instance.

En attendant les résultats de séquençage devant permettre de déclarer officiellement une épidémie dans cette zone de santé et à classifier, le gouvernement recommande la prudence à la population.

Le cas suspecté est une femme de 46 ans décédée à Beni le 15 août 2022. Soignée à l'hôpital général pour autres affections, elle présentera ensuite des symptômes compatibles avec la maladie à virus Ebola.

L'OMS DÉJÀ SUR LE TERRAIN

Alors que l'analyse est en cours à l'Institut National



de Recherche Biomédicale (INRB), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est déjà sur le terrain pour aider les responsables de la santé à enquêter sur le cas et à se préparer à une éventuelle épidémie, a déclaré Dr Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique.

Le personnel de l'OMS travaille avec les autorités sa-

nitaires pour identifier toute personne ayant un contact avec le cas suspect et surveiller son état de santé. Cet organisme des Nations Unies veillera également à ce que des mesures appropriées de prévention et de contrôle des infections soient mises en place, à ce que le traitement puisse être mis à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin et à sensibiliser

les communautés locales à la maladie à virus Ebola.

Comme il est de coutume aux réunions du Conseil des ministres, le ministre Mbungani a, en outre, présenté la situation générale de l'épidémie à COVID-19 en RDC. Celle-ci, a-t-il indiqué, reste stable et contrôlée dans l'ensemble du pays avec un taux de létalité nageant autour de 1,5%.

République Démocratique du Congo
Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention
Secrétariat Général à la Santé Publique
UNITÉ DE GESTION DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
DU SYSTÈME DE SANTÉ « UG PDSS »



Financement IDA
ID Projet PDSS : P147555 – IDA 55720 – D0210 – IDA 59980 – TFA 4579 – IDA D4390 – IDA D6750 – IDA 67050
 Marché de Fournitures
 DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
 FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS BIOMÉDICAUX POUR LES HOPITAUX GÉNÉRAUX DE RÉFÉRENCE (HGR) ET LES CENTRES DE SANTÉ (CS) DANS LES DIVISIONS PROVINCIALES DE SANTÉ (DPS) LOCALISÉES DANS LES PROVINCES DU HAUT-KATANGA, HAUT-LOMAMI ET LUALABA, COUVERTES ET APPUYÉES PAR LE PDSS (Livraison à Lubumbashi pour l'ensemble des Fournitures)

DAOI N° 006-F/ UG - PDSS/ PDSS/ PM/ 08-2022 / ZR-DRC-MSP-296244-GO-RFB

ADDENDUM N° 1 AU DAOI

Émis le 18 août 2022

FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS BIOMÉDICAUX POUR LES HOPITAUX GÉNÉRAUX DE RÉFÉRENCE (HGR) ET LES CENTRES DE SANTÉ (CS) DANS LES DIVISIONS PROVINCIALES DE SANTÉ (DPS) LOCALISÉES DANS LES PROVINCES DU HAUT-KATANGA, HAUT-LOMAMI ET LUALABA, COUVERTES ET APPUYÉES PAR LE PDSS

DAOI N° 006-F/ UG - PDSS/ PDSS/ PM/ 08-2022 / ZR-DRC-MSP-296244-GO-RFB

ADDENDUM N° 1

A. Instructions
 Ce document a valeur d'Addendum au DAOI N° 006-F/ UG - PDSS/ PDSS/ PM/ 08-2022 / ZR-DRC-MSP-296244-GO-RFB du 04/08/2022.
Le Soumissionnaire doit IMPÉRATIVEMENT :
 - prendre en compte les amendements dans l'élaboration de son offre (en italiques et surlignés). Toute offre qui n'entendra pas compte sera rejetée.
 - confirmer dans la remise de son offre qu'il en a pris connaissance;

- accuser réception de cet addendum en complétant et en retournant le formulaire d'acceptation et d'incorporation de nouvelles informations dans son offre (en Annexe).

B. Les modifications
 Les modifications portent sur les montants des garanties de différents lots.
 Toutes les dispositions non modifiées par le présent addendum restent d'application.
 Les offres doivent être accompagnées d'une **Garantie de l'offre** d'un montant de :
 • Pour le lot 1 : **125.000 \$US (Cent vingt-cinq mille Dollars américains) ;**
 • Pour le lot 2 : **27.000 \$US (Vingt-sept mille Dollars américains) ;**
 • Pour le lot 3 : **32.000 \$US (Trente-deux mille Dollars américains).**

ANNEXE

CONFIRMATION DE RÉCEPTION DE L'ADDENDUM ET ENGAGEMENT D'INTÉGRER LES INFORMATIONS DE L'ADDENDUM DANS L'OFFRE

Nous confirmons que l'Addendum N°1 fait extension intégrante au Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Nous confirmons que nous :
 a) avons pris connaissance du contenu de cet Addendum;
 b) nous engageons à en prendre compte pour élaborer notre offre;
 c) nous engageons à intégrer les amendements et les compléments contenus dans cet Addendum dans notre offre à préparer en réponse au **DAOI N° 006-F/ UG - PDSS/ PDSS/ PM/ 08-2022 / ZR-DRC-MSP-296244-GO-RFB du 04/08/2022**

Signature autorisée : _____
Nom du signataire autorisé : _____
Nom du Soumissionnaire : _____
Adresse du Soumissionnaire : _____

Tél : _____
E-mail : _____

Interférences du Gouvernement dans les entreprises du Portefeuille : Tshisekedi rappelle ses ministres à l'ordre

Dans certaines entreprises du Portefeuille de l'Etat, les interventions intempestives des membres du Gouvernement qui relèvent de leur tutelle créent des dysfonctionnements qui ont finalement remonté jusqu'à la Présidence de la République. Le cas le plus flagrant est celui de l'OGEFREM (Office de gestion de fret multimodal) où se succèdent, depuis quelque temps, des comités de gestion provisoires nommés par son autorité de tutelle, le ministre des Transports, Cherubin Okende. Et l'OGEFREM n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Vendredi en Conseil des ministres, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a rappelé ses ministres à l'ordre, sans citer qui que ce soit.

Au regard de différents rapports reçus notamment sur la marche des entreprises publiques, des établissements et services publics

de l'Etat, le Président de la République a exhorté les membres du Gouvernement « à toujours privilégier l'intérêt général dans la collaboration avec les différents mandataires publics pour leur permettre de mieux remplir leurs missions au service du peuple Congo ». Autrement dit, le Président de la République voudrait voir les membres du Gouvernement voudrait voir les membres du Gouvernement exercer moins de pressions sur les mandataires publics. Dans le secteur de transports, Cherubin Okende est prévenu. Ses nombreuses interférences dans les entreprises de son secteur sont suivies de près à la Présidence de la République. Intégralité du compte rendu de la réunion du Conseil des ministres du vendredi 19 août 2022.

ECONEWS

COMPTE RENDU DE LA SOIXANTE-CINQUIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé la soixante-cinquième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 19 août 2022 à la Cité de l'OUA à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo.

Trois (3) points ont constitué la charpente de l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;

II. Points d'informations;

III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres;

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

Le Président de la République, Chef de l'Etat l'a articulée autour de quatre (4) points ci-après :

1. De la tenue à Kinshasa du 42^{ème} sommet ordinaire de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC)

Le Président de la République est revenu sur la tenue de ces assises, du 09 au 17 août 2022, placées sous le thème : « promouvoir l'industrialisation au moyen de l'agro-transformation, la valorisation des minéraux et du développement des chaînes de valeur régionale en vue d'atteindre une croissance économique inclusive et durable ».

Ces assises ont concouru à réitérer la volonté de la SADC à promouvoir et renforcer la coopération socio-économique, politique et sécuritaire entre ses Etats membres ainsi qu'à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité.

Il a pris pour exemple les efforts entrepris avec la Zambie dans la valorisation des miné-

raux et de développement des chaînes des valeurs régionales à travers la construction d'une usine de confection des batteries à base de lithium en République Démocratique du Congo.

Ce Sommet qui a marqué l'investiture de notre pays à la tête de cette Institution régionale, a-t-il indiqué, nous appelle à beaucoup de responsabilités, au-delà du grand retour que signe la République Démocratique du Congo, sur l'échiquier international depuis son investiture à la Magistrature Suprême.

Le Président de la République a tenu à féliciter et à remercier le peuple congolais, le Gouvernement et toutes les Structures qui ont été impliquées pour la réussite de ce Sommet qui permet à notre pays d'affirmer sa vocation de leadership régional.

2. De l'intérêt général comme socle du pouvoir de tutelle dans les entreprises, établissements et services publics

Au regard de différents rapports reçus notamment sur la marche des Entreprises publiques, des Etablissements et Services Publics de l'Etat, le Président de la République a exhorté les membres du Gouvernement à toujours privilégier l'intérêt général dans la collaboration avec les différents mandataires publics pour leur permettre de mieux remplir leurs missions au service du peuple Congo.

3. De l'opérationnalisation du Registre des sociétés coopératives

Le Président de la République a rappelé sa communication faite durant la 45^{ème} réunion du Conseil des Ministres, tenue le 18 mars 2022, au cours de laquelle il avait souligné la nécessité pour le Gouvernement de soutenir l'émergence d'une filière agricole nationale afin de matérialiser sa vision de la revanche du sol sur le sous-sol.

Il a indiqué que l'un des éléments contributeurs à la pro-



Patrick Muyaya Katembwe, porte-parole du Gouvernement

duction de produits agricoles locaux est la signature, par le Premier Ministre en date du 9 mars 2020, du Décret N°20/007 portant désignation de l'Autorité administrative chargée de la tenue du Registre des Sociétés Coopératives répertoriées sur notre territoire. Ce Registre a pour vocation de recevoir les immatriculations des sociétés coopératives afin de leur permettre d'acquiescer la personnalité morale adaptée à leur statut.

Cependant, la non-application effective des dispositions de ce Décret constitue une entrave à l'inclusion financière ainsi qu'à l'accès aux financements financiers des couches les plus vulnérables de la population qui s'organisent en sociétés coopératives notamment dans le secteur agricole.

Outre les obstacles à leur intégration dans le tissu économique congolais, le retard pris dans l'opérationnalisation dudit Registre handicape également les efforts de transparence et de bonne gouvernance menés au bénéfice des coopératives minières, particulièrement pour celles qui exercent leurs activités dans des zones du pays où sévissent des groupes armés.

De ce fait, le Président de la République a estimé qu'il est impératif de rendre pleinement opérationnel ce Registre des Sociétés Coopératives sur toute

l'étendue du territoire national.

Aussi, a-t-il demandé au Premier Ministre de s'assurer de la prise de l'Arrêté interministériel du Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural ainsi que du Ministre des Finances pour l'exécution du Décret précité en vue d'une opérationnalisation en septembre prochain.

4. Du Projet de mise en œuvre d'un mécanisme de protection des victimes des violences sexuelles et des autres crimes graves

Le Président de la République a d'abord tenu à saluer l'avancement des travaux de la Commission multisectorielle ad hoc chargée de préparer la mise en place d'un Fonds national des réparations des victimes (FONAREV). Car, ils ont permis d'avoir un Avant-projet de Loi sur la protection des victimes des violences sexuelles liées aux conflits armés et des autres crimes graves contre la paix et la sécurité de l'humanité et du Projet de Décret fixant les Statuts dudit Fonds à mettre en place.

Il a soutenu que des consultations nationales préalables auprès des populations sont nécessaires en vue de déterminer le type de justice transitionnelle à mettre en place dans notre pays. Ces consultations nationales devront également permettre de structurer le budget à allouer au Fonds de réparation des

victimes qui va être créé.

Le Président de la République a chargé le Ministre d'Etat, Ministre du Budget ainsi que le Ministre des Finances de mettre à disposition, dans les meilleurs délais, le financement nécessaire à la finalisation des travaux de ladite Commission multisectorielle ad hoc, qui lui permettront également de mener les consultations nationales préalables dans les provinces restantes, conformément au Plan initialement adopté.

Intervenant à la suite de la communication du Président de la République, le Premier Ministre a tenu d'abord à féliciter le Président de la République en tant que Président en exercice de la Communauté des Etats de l'Afrique Australe (SADC).

Il a rassuré le Président de la République de l'engagement du Gouvernement à travailler à ses côtés pour la réussite de son mandat à la tête de cette organisation sous-régionale.

Ensuite, le Premier Ministre s'est penché sur la situation sécuritaire dans la province du Mai-Ndombe, dans le territoire de Kwamouth, consécutive aux affrontements entre les communautés ethniques Teke et Yaka.

Face à la dégradation de la situation, il a annoncé le lancement d'une mission gouvernementale pour faire le état des lieux de la situation sécuritaire et humanitaire en vue de prendre des mesures supplémentaires qui s'imposent.

En attendant, le Gouvernement réitère sa compassion et sa solidarité aux populations touchées par ces violences.

Suivant les instructions reçues du Président de la République à la suite de la réunion de sécurité qu'il a présidée et qui a donné lieu à la révision du Plan de retrait de la Minuso conformément à la Résolution 2360 le

(Suite à la page 9)

COMPTE RENDU DE LA SOIXANTE-CINQUIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 8)

Premier Ministre a dit avoir échangé avec la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies, Madame Bintou Keita, pour faire le point sur la question et programmer, dans les prochains jours, une séance sur ladite évaluation.

Le Premier Ministre a terminé son intervention en revenant sur les revendications du banc syndical dans les secteurs de l'Éducation et de la Santé telle qu'abordées par le Président de la République lors de la 64^{ème} réunion du Conseil des Ministres.

Il a rassuré que les membres du Gouvernement concernés notamment les Ministres de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique et de la Santé Publique, Hygiène et Prévention ont accordé le bénéfice de l'urgence à cette problématique et mènent des discussions dont les conclusions seront présentées en Conseil des Ministres.

Dans la perspective d'une rentrée scolaire 2022-2023 calme et apaisée, le Premier Ministre a salué la tenue fructueuse, du 08 au 12 août 2022 à Mbuela-Lodge, des travaux de la Commission paritaire Gouvernement - Banc Syndical EPST sur l'évaluation de l'Addendum au Protocole d'Accord de Bibwa, travaux sanctionnés par la signature conjointe du Communiqué final.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a brossé l'état du territoire national qui reste généralement calme sur toute l'étendue du pays, à l'exception des provinces sous état de siège. La Police Nationale Congolaise poursuit ses opérations de lutte contre toute forme de criminalité, essentiellement dans les milieux urbains.

Il a indiqué que l'état d'esprit de la population a été marqué par :

- La clôture des travaux du 42^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la SADC, ouverts le 09 août 2022 ;
- La recrudescence du banditisme et de la criminalité dans certaines villes du pays notamment à Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Goma et Moanda.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a aussi attiré l'attention du Conseil sur :

- Les conflits intercommunautaires opposant les Lendu et les Hema en territoire de Djugu. Ces derniers ont créé une situation d'insécurité justifiée

par des affrontements au chantier minier semi-industriel de Waya, située au village de Lingbandja, secteur de Walendu Djatsi causant la morts de 16 personnes le 16 août dernier;

- Les efforts déployés par le Gouvernement pour mettre fin au conflit intercom-munautaire entre les Yaka et les Teke pour notamment répondre aux cris de détresse de la communauté Banunu dont les notables souhaitent une réconciliation aux fins d'accueillir les frères réfugiés en République du Congo;

- Le mouvement citoyen Veranda Mutshanga qui projette une marche, le lundi 22 août 2022, pour exiger de nouveau le départ immédiat de la MONUSCO, devenue à leurs yeux incapable d'assurer la protection des populations de l'Est du pays. Les forces de sécurité ont été instruites et toutes les dispositions sont prises pour assurer l'encadrement et parer à toute éventualité dans le souci de protéger les citoyens et leurs biens.

Il a rassuré des dispositions qui ont été prises, avec l'accompagnement du Gouvernement de la République, pour trouver de solutions idoines à ces préoccupantes situations.

II.2. Situation sécuritaire

Pour sa part, la Vice-Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté une synthèse de la situation opérationnelle militaire et sécuritaire du pays. Elle a indiqué les opérations menées par les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) se poursuivent pour mettre fin à l'activisme des groupes armés qui sèment l'insécurité dans la partie Est de notre pays.

La coalition M23/Rwanda a tiré, le 16 août dernier, sur les positions des FARDC à hauteur du Pont Rwanguba, situé en plein Parc des Virunga, endommageant ainsi le chantier de construction de la centrale hydroélectrique de Rwanguba.

Dans le cadre de la recherche des solutions d'éradication de ces groupes armés notamment dans le Sud-Kivu, la Vice-Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé le Conseil qu'un Mémoire d'entente (MoU) a été signé en bilatéral avec le Burundi et son exécution a débuté le 15 août dernier au travers du déploiement d'un Contingent de défense de l'Armée Burundaise.

La détermination du Gouvernement reste ferme pour mobiliser davantage des moyens au profit de nos forces de sécurité dans l'objectif bien compris de ramener la paix dans cette partie de la République Démocra-

tique du Congo.

II.3. Evolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a présenté la situation générale de l'épidémie à Covid-19 en République Démocratique du Congo. Celle-ci reste stable et contrôlée dans l'ensemble du pays avec un taux de létalité autour de 1,5%.

Il a indiqué que le taux de positivité de tests Covid-19, par rapport à la semaine précédente, a baissé de 1,46 à 0,73%. Une légère baisse du nombre de nouveaux cas importés a constatée. Aucun décès d'a été notifié au cours de cette semaine.

En dépit de cette tendance baissière, le Gouvernement insiste pour que notre population fasse preuve de vigilance, observe les mesures barrières au regard de l'évolution de la pandémie à travers le monde et accède à la vaccination.

Le renforcement du dispositif de contrôle sanitaire à nos frontières, la surveillance génomique pour détecter rapidement les variants de la Covid-19 en circulation, l'amélioration du dépistage et l'intensification de la vaccination demeurent les priorités gouvernementales quant à la riposte contre cette pandémie.

Sur un autre chapitre, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil de la situation qui prévaut au Nord-Kivu concernant le décès, le 15 août dernier, d'un cas suspect de la Maladie à Virus Ebola.

Il a rassuré que des actions urgentes ont été entreprises notamment l'investigation approfondie par l'Équipe Cadre de la Zone de Santé de Beni dont le liste des contacts, la décontamination à l'Hôpital Général et dans la communauté. Le stock de vaccins contre cette épidémie est disponible dans cette province. Et un plan de riposte est en instance d'exécution.

En attendant le résultat de séquençage devant permettre de déclarer officiellement l'épidémie dans cette Zone de Santé et de la classer, le Gouvernement recommande la prudence à la population de cette partie du pays.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention est revenu sur les revendications sociales des agents du secteur de la Santé Publique. Il a réitéré la volonté manifeste du Gouvernement de poursuivre les efforts pour y apporter des solutions idoines.

Un atelier Gouvernement – Syndicats est prévu dans les prochains jours pour la réactiva-

tion des avantages sociaux (transport et logement) de toutes les catégories professionnelles afin de rencontrer les attentes des médecins et les autres catégories du personnel de Santé.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a rappelé que les signaux forts ont été donnés par le Gouvernement, à savoir :

- La signature de l'Ordonnance présidentielle portant nomination aux grades allant de Médecin Général au Médecin Résident (plus de 900 Médecins);
- La Mise en place de la Commission Stratégique en vue du suivi de la mise en œuvre des résolutions de Bibwa;
- La mise en place du Comité chargé de l'examen des cas des Médecins dont la prime a été bloquée et ledit Comité a procédé à l'examen des cas réceptionnés. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.4. État d'avancement des projets d'entretien de la voirie à Kinshasa

Le Ministre d'État, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a présenté les éléments nouveaux enregistrés sur les chantiers des projets particuliers réalisés et en cours de réalisation pour la réhabilitation et la construction des certains axes routiers dans la ville-province de Kinshasa.

En ce qui concerne le Projet Kinshasa Zéro Trou, le taux de décaissement de fonds pour le premier lot a atteint les 100%. L'état physique d'exécution, au 13 août 2022, est de 96%, les travaux étant en cours.

Quant au Projet Tshilejelu, le taux de décaissement financier a franchi la barre de 36,5% au 13 août dernier et les travaux de construction des routes, caniveaux et de revêtement des chaussées se progressent à Kinshasa.

Le Projet Modern Construction a connu, à la même date, un taux de décaissement de fonds de 45,22% alors que les travaux avancent.

Au sujet du Projet ABC, le taux d'exécution physique a dépassé les 38%.

Le Ministre d'État, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a également fait le point sur l'avancement satisfaisant des projets directement financés par le Fonds d'entretien routier (FONER) relatifs à la lutte antituberculeuse à Kinshasa, en provinces de Lomami, Kasai Central et Kasai Oriental. Mais aussi ceux de désenclavement du quartier Camp Luka et d'amélioration de la fluidité au carrefour Macampagne à Kinshasa.

Pour terminer, la situation de financement du projet de bitumage de la route nationale

numéro 1 dans son tronçon Kanyanga – Mbuji-Mayi (180 kilomètres) a été passé au fin. Le Conseil a été informé de la juxtaposition de deux financements sur le même tronçon routier privilégiant la mutualisation des efforts en vue de la matérialisation de ce projet important qui permettra une liaison routière directe entre le Centre et l'Ouest du pays.

Le Ministre d'État, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a rassuré le Conseil d'avoir chargé la Cellule Infrastructures de son Ministère pour la coordination des activités de cet axe routier. Ce travail portera sur l'harmonisation des standards techniques, la répartition des tronçons à couvrir par chaque financement et le suivi de l'exécution des projets.

L'approche proposée, a-t-il insisté, a l'avantage de préserver les deux financements en présence et de garantir la réalisation des autres investissements programmés avec la BAD, à savoir les voiries à Kananga et Kabeya Kamwanga, la construction du Pont sur la rivière Kasai à Kalamba-Mbuji entre la RDC et l'Angola ainsi que la construction du poste frontalier.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.5. Processus de migration vers le Budget – Programme

Le Ministre d'État, Ministre du Budget a informé le Conseil sur l'état de mise en œuvre de la migration vers le budget-programme en présentant les actions de réforme déjà entreprises à ce jour, les perspectives et les défis à relever.

Parmi les actions de réforme entreprises, il a évoqué (i) le Découpage des Ministères en Programmes Budgétaires ; (ii) la mise en place du Dispositif de la Performance par l'élaboration des projets annuels de performance dans tous les Ministères ; et (iii) la Détermination de la chaîne de responsabilité par la création et l'installation des Directions Administratives et Financières (DAF) dans 21 Ministères.

Quant aux perspectives, le Ministre d'État, Ministre du Budget a indiqué (i) l'Adoption par le Gouvernement des maquettes des programmes budgétaires et du Décret portant reclassement des organismes auxiliaires ; et (ii) l'élaboration des outils techniques et pédagogiques pour l'uniformisation des procédures budgétaires pour tout le cycle budgétaire.

La mobilisation du financement pour les réformes, l'accélération de la mise en œuvre des réformes connexes pour optimiser le succès dans la mise en œuvre de la réforme du Bud-

Sahara marocain : l'heure du bilan et de la clarification

Le dossier du Sahara est le prisme à travers lequel le Maroc considère son environnement international, et l'aune qui mesure la sincérité des amitiés et l'efficacité des partenariats que le Royaume établit, a souligné samedi Sa Majesté le Roi Mohammed VI. SM le Roi a, dans ce sens, adressé un message clair à certains pays comptant parmi les partenaires, traditionnels ou nouveaux du Maroc, et qui affichent des positions « ambiguës » au sujet de la question du Sahara marocain, pour qu'ils clarifient et reviennent le fond de leur positionnement, d'une manière qui ne prête à aucune équivoque.

ECONEWS AVEC MAP

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a fait le point sur les acquis, nombreux et irréversibles, engrangés dans l'affaire du Sahara marocain et invité les partenaires du Maroc encore indécis à se départir de leurs positions ambiguës et à mettre fin à l'ambivalence dans une affaire cruciale pour le Maroc.

Dans le discours prononcé samedi à l'occasion de 69^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, les propos du Souverain Mohammed VI du Maroc ont été aussi limpides que l'eau de roche.

Sans triomphalisme et avec un sens élevé de synthèse et de clarté, le Souverain a fait le bilan des deux dernières années au sujet de l'évolution favorable du dossier du Sahara en raison de la force de conviction de la diplomatie royale, ainsi que la sérieux et la crédibilité de l'initiative marocaine d'autonomie dans les provinces du Sud.

La position « juste et légitime » du Royaume sur cette question a été le principal vecteur des « grandes percées » réalisées par la diplomatie marocaine aux niveaux régio-

nal et international, des percées qui se sont traduites par le soutien exprimé par de nombreux pays influents en faveur de la pleine souveraineté du Maroc sur ses territoires sahariens.

Dans le listing des soutiens internationaux, le poids géopolitique des Etats-Unis, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Hollande et du Portugal, entre autres, est clairement favorable au Maroc. Il vient s'ajouter au fait que 84% des pays membres de l'ONU ne reconnaissent pas l'entité factice installée par l'Algérie à Tindouf.

Pour ce qui est du soutien américain, SM le Roi a mis l'accent sur la constance de la position des Etats-Unis d'Amérique, malgré « le changement d'administration ou l'évolution de la conjoncture », ce qui constitue un revers pour les professionnels de la présiditation qui ont parié en vain sur un changement de l'administration à Washington.

DES FLEURS À L'ESPAGNE

La position « claire et responsable » de l'Espagne, qui connaît mieux que quiconque la genèse et la véritable nature du conflit autour du Sahara marocain, a été saluée par le Souverain, qui a réitéré



que le partenariat avec le voisin du nord est désormais à l'abri des aléas de la politique au niveau régional ou des changements de gouvernement au niveau interne.

A l'image de l'Espagne, précise le Souverain, le « positionnement constructif » à l'égard de l'Initiative d'autonomie affichée par des pays européens est venu renforcer les relations de confiance avec ces nations amies et raffermir le partenariat de qualité qui les lie au Maroc.

Plus encore qu'un positionnement, une trentaine de pays africains, arabes et latino-américains ont apporté un soutien inéquivoque, franc et clair à la marocanité du Sahara en ouvrant des consulats dans les provinces du sud, ce qui en langage diplomatique se traduit par une reconnaissance irrévocable de la souveraineté du Royaume sur ces territoires.

Partant de ce bilan très positif et de la justesse de la cause nationale, SM le Roi a adressé un message clair au reste du monde pour souligner la place centrale qu'occupe le dossier du Sahara

dans les relations qu'entretient le Maroc avec son environnement international. C'est à l'aune de cette question que le Royaume « mesure la sincérité des partenariats qu'il établit », comme l'a affirmé le Souverain.

RABAT TEND LA MAIN À SES PARTENAIRES TRADITIONNELS

Aussi, les partenaires du Maroc, qu'ils soient traditionnels ou nouveaux et dont les positions sur l'affaire du Sahara sont encore ambiguës, sont instamment invités par le Souverain à clarifier leur position afin qu'elle ne souffre d'aucune ambivalence.

En clair, ils sont invités à sortir de la zone de confort et mettre de côté le langage diplomatique feutré afin d'exprimer loyalement et honnêtement leur soutien à l'Initiative d'autonomie.

Une façon aussi de dire que désormais, le gris n'a plus de place dans les relations que ces pays souhaitent avoir avec le Maroc.

Tous ces acquis sont le fruit d'une unité nationale iné-

branlable construite par les Marocains de l'intérieur et de l'extérieur, toutes confessions confondues.

A ce propos, SM le Roi a salué les membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger qui « défendent avec abnégation l'intégrité territoriale de leur pays, en faisant résonner la cause nationale à toutes les tribunes qui leur sont accessibles et à la faveur des positions qu'ils occupent ».

Les quelques cinq millions de MRE, auxquels s'ajoutent des centaines de milliers de juifs marocains à l'étranger, constituent un trésor de compétences qu'il convient de préserver et de faire fructifier à travers des politiques d'accueil et d'accompagnement qui soient adaptées à leurs besoins et qui soient à la hauteur de l'amour qu'ils portent à leur pays.

Le Souverain a mis l'accent sur le haut profil, « motif de fierté », des membres de la communauté marocaine à l'étranger dans différents domaines scientifiques, économiques, politiques, culturels, sportifs et autres, estimant que « le temps est venu de doter cette communauté de l'encadrement nécessaire ainsi que des moyens et des conditions pour qu'elle donne le meilleur d'elle-même, dans l'intérêt bien compris de son pays et de son développement ».

Cette démarche passe nécessairement par la modernisation et la mise à niveau du cadre institutionnel qui régit cette catégorie de citoyens chers à SM le Roi.

COMPTE RENDU DE LA SOIXANTE-CINQUIÈME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 9)

get-Programme et la coordination garantie de l'action gouvernementale et l'implication de tous les acteurs font partie des principaux défis que le Gouvernement s'emploie à relever.

Pour finir, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a préconisé la tenue d'un Séminaire gouvernemental pour permettre aux membres du Gouvernement de s'imprégner des principes, des enjeux et les articulations du Budget-Programme en République Démocratique du Congo.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.6. Plan d'actions opérationnel de la mise en œuvre de la stratégie de

la réforme des finances publiques

Le Ministre des Finances a présenté au Conseil le Plan d'actions opérationnel de la mise en œuvre de la stratégie de la réforme des finances publiques, laquelle a été adoptée lors de la 30^{ème} réunion du Conseil des Ministres tenue le 26 novembre 2021.

Il a indiqué que ce document, établi pour une période de trois (3) ans allant de 2022 à 2024 suivant une approche réaliste, priorise les domaines, les actions et les activités à entreprendre et assure la cohérence sur le moyen terme.

Cette démarche a l'avantage de permettre au Gouvernement de concentrer

ses efforts sur les 24 mesures des réformes prioritaires identifiées dans les cinq (5) axes stratégiques, à savoir :

- La réforme budgétaire;
- Le renforcement de la politique fiscale et des capacités des administrations fiscales;
- La gestion de la dépense publique;
- La comptabilité publique et gestion de la trésorerie;
- La numérisation des finances publiques.

Ce Plan d'actions servira de tableau de bord pour le Comité national de pilotage de la stratégie de la réforme des finances publiques et fera l'objet d'un suivi régulier lors des réunions périodiques, sous la supervision du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Son adoption, a soutenu le Ministre des Finances, constitue l'un des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Programme Economique conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Le Conseil a pris acte de ce Plan d'actions opérationnel de la mise en œuvre de la stratégie de la réforme des finances publiques.

II.7. Rapport de mission du Ministre de l'Agriculture au Maroc

Le Ministre de l'Agriculture a présenté au Conseil le Rapport de mission qu'il a effectuée au Royaume de Maroc au terme de laquelle il a obtenu un appui de 5 000 tonnes d'engrais agricoles de l'Office Chérifien de Phos-

phate permettant d'améliorer la production.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa soixante-quatrième réunion tenue le vendredi 12 août 2022.

Commencée à 13h36', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h00'.

PATRICK MUYAYA KATEMBWE
MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET MÉDIAS
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

L'ombre d'un remaniement plane au ministère : report sine die des états généraux des sports

Prévus du 20 au 24 août 2022 au Mbuela Lodge dans la cité de Kisantu, les états généraux des sports ont été finalement reportés à une date ultérieure. Si dans son communiqué, le ministère des Sports et Loisirs évoque des soucis financiers qui auraient motivé ce report, dans les milieux des sportifs, on table plutôt sur le vent de remaniement qui souffle sur le Gouvernement pour justifier ce report. Initiateur de ce forum, il se peut que Serge Nkonde Chembo, ministre des Sports et Loisirs, ne voit pas le couronnement de son projet.

ECONEWS

Les états généraux des sports n'auront plus lieu comme prévu. Annoncé du 20 au 24 août 2022 dans la cité de Kisantu (province du Kongo Central), ce forum a été finalement renvoyé à une date ultérieure sans autre explication plausible.

A la lecture d'un communiqué du ministère des Sports et Loisirs, rendu public le vendredi 19 août 2022, les organisateurs motivent ce report par des contingences financières.

Le secrétaire général aux Sports et Loisirs, Barthélemy Okito, qui l'a signé, n'indique pas

clairement les raisons de ce report. Il promet néanmoins de communiquer de nouvelles dates très prochainement.

«Indépendamment de notre volonté, les états généraux des sports, initialement programmés le 20/8/2022 à Kisantu dans le Kongo Central, sont reportés à une date qui vous sera communiquée très incessamment», lit-on dans ce communiqué.

Néanmoins, le SG des Sports rassure que tous les 120 délégués désignés par les différentes structures et les six thèmes à traiter aux états généraux des sports sont maintenus.

Il faut rappeler que ces as-

sises, dont les dernières en date ont été organisées en 2008, ont été initiées à la demande du Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, pour une autopsie du secteur congolais qui aligne des contreperformances depuis des années. En République Démocratique du Congo, toutes les disciplines sportives sont affectées par des difficultés de toute nature, affectant la note de la RDC aussi à l'échelle continentale que mondiale.

La double élimination de la RDC à la dernière Coupe d'Afrique

des Nations qui s'est jouée au Cameroun et à la Coupe du Monde, Qatar 2022, ont laissé une tache noire dans le monde sportif congolais. Dans le continent, la RDC a pratiquement disparu des radars dans différents compartiments sportifs. Des états généraux des sports sont ceux du renouveau pour une nouvelle image du monde sportif congolais.

Malgré le report, le ministère des Sports confirme la tenue de ces états généraux dans une brève échéance.

Football : Youssouf Mulumbu rompt son contrat avec Lupopo

NANA K.

Absent aux entraînements depuis la reprise des activités de son club pour la saison sportive 2022-2023, Youssouf Mulumbu a choisi les réseaux sociaux pour dire au-revoir aux Cheminots de FC Saint Éloi Lupopo. L'ancien international congolais a fait cette annonce, le 19 août 2022 sur son compte twitter, à la surprise générale

des supporters et du club.

«C'est avec une vive émotion que s'achève aujourd'hui mon aventure lupoise. Mes remerciements les plus sincères au gouverneur qui a su me faire confiance et mes coéquipiers, braves compagnons de batailles. Durant cette année, la flamme et la ferveur des supporters, aussi passionnés que passionnants, n'ont cessé de briller en moi-même. Ne vous y mé-

prenez pas, ce n'est pas un adieu, juste un au-revoir car Cheminots un jour, Cheminots toujours», peut-on lire sur les différents comptes des réseaux sociaux de l'ex-capitaine des Léopards séniors de la RDC.

Le contrat de l'international congolais chez les Lumpas courait jusqu'au mois de décembre 2022. Pendant son séjour à Lupopo, où il est arrivé la saison sportive dernière, Youssouf Mulumbu a été d'un

grand apport au sein du club. Il était cependant le joueur le plus couteux pour Lupopo. Ce qui explique la rupture de son contrat avant terme.

Entre-temps, Lupopo poursuit sa préparation. Les Cheminots montent progressivement en puissance, avant d'entamer la 25^{ème} édition de la Ligue nationale de football (Linafoot) et la prochaine campagne africaine de la Coupe de la CAF.

Premier mot du sélectionneur des Léopards football à son arrivée à Kinshasa : « Je suis heureux d'être là »

Le nouveau sélectionneur des Léopards de la République Démocratique du Congo (RDC), Sébastien Desabre, est arrivé à Kinshasa, le vendredi 19 août 2022 dans la soirée, en provenance de France où il a résilié son contrat avec la

formation de Chamois Niortais, club de L2 française.

«Je suis heureux d'être là», a-t-il déclaré au sortir de l'aéroport international de N'djili. Le technicien français de 46 ans reprend le tablier de l'Argentin Hector Cuper. Aussi connaît-il l'immen-

sité de sa mission à la tête du staff technique national. Il vient au chevet d'une équipe des Léopards en plein désamour avec les Congolais après l'élimination au barrage de la Coupe du monde Qatar 2022 face au Maroc, et surtout les deux premières journées décevantes des

éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (Can) Côte d'Ivoire 2024. La RDC a été battue à domicile par une équipe du Gabon arrivée le même jour du match presque en catastrophe, avant d'aller courber l'échine à Khartoum face au Soudan.

«En RDC, je ne suis pas la bienvenue pour le moment, car après l'échec face au Maroc, les sportifs congolais ont à majorité tourné le dos à la sélection nationale. Oui, c'est vrai. Mais je peux vous assurer que dans un an, tout sera remis en ordre et ils vont à nouveau sourire», a-t-il promis. Et de poursuivre : «Ce n'est pas pour rien que j'ai rompu le contrat qui me liait au Chamois Niortais, j'ai toujours souhaité entraîner la RDC. C'est pourquoi même en étant sous contrat avec le club français, j'avais décidé de tenter ma chance lorsque la Fecofa a lancé l'appel à candidatures au poste que j'occupe aujourd'hui».

Le nouveau sélectionneur va s'installer à Kinshasa, a-t-on indiqué. Il devra rebâtir l'équipe dans un premier temps, la rendre compétitive dans le but de la qualifier à la Can 2024 et plus tard, la qualifier à la Coupe monde aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique.

Avec CONGO365.NET

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU

Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

DIVO PRÉSENTE

JE SUIS DANS LES BRUITS!

HERMAN AMISI
EN SPECTACLE INÉDIT

VENDREDI 26 AOÛT 18H 04

#SHOWBUZZ

20\$ SIMPLE 50\$ VIP

+243 991270323

SOFIBANQUE S.A. CinéBUZZ BuZZFM

François Beya sur les traces de Kamerhe : détour à Paris avant une possible relaxation

C'est à bord d'un «Falcon 900» médicalisé, affrété par le président Denis Sassou Nguesso du Congo/Brazzaville, que François Beya Kasonga a quitté vendredi Kinshasa pour la France où il devra recevoir des soins nécessitant son état de santé à l'hôpital américain de Paris. Que l'avion qui l'a transporté vienne de Brazzaville, on comprend toutes les interférences qui ont entouré ce dossier, dépassant le seul cadre de la République Démocratique du Congo. Par jeu de coïncidence, François Beya et un ex-prisonnier avant lui, Vital Kamerhe, partagent un destin presque com-

mun. Avant sa relaxation par la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe, Vital Kamerhe a dû faire un détour à Paris pour raison de santé. Est-ce le même sort qui pourchasse François Beya? Difficile à dire. Dans tous les cas, c'est dans son costume de conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité que François Beya a quitté Kinshasa. Un fait qui n'est pas anodin. Sur les traces de Kamerhe, le dossier Beya est peut-être en voie de dénouement. Paris, capitale de la France, réserve bien des mystères.

FRANCIS M.

Accompagné de son médecin traitant congolais, François Beya, dans son costume de conseiller spécial du Président de la République en matière de sécurité, a embarqué à bord d'un «Falcon 900» médicalisé à l'aéroport international de N'Djili. L'appareil a été affrété par le président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso.

En liberté provisoire depuis le mardi 16 août 2022 en République Démocratique du Congo (RDC), François Beya, l'ancien «monsieur sécurité» du président Félix Tshisekedi, jugé, entre autres, pour «complot» contre le président Félix Tshisekedi, s'est envolé pour la capitale française, Paris, où il doit se faire soigner avant de poursuivre son procès à Kinshasa devant la Haute cour militaire qui le juge avec trois colonels de l'armée et de la police aux côtés de son assistant. La décriation dans cette affaire est intervenue après six mois de détention, deux mois de procès et une récusation des juges.

Selon RFI, le transfert a été réalisé discrètement à 16h, vendredi 19 août. Accompagné de son médecin traitant congolais, François Beya a embarqué à bord d'un «Falcon 900» médicalisé à l'aéroport international de N'djili. Le jet est arrivé avec deux urgentistes français. Pour effectuer ce séjour médical, l'ancien «monsieur sécurité» de la présidence a d'abord obtenu, mercredi 17 août, le feu vert de la Haute cour militaire, selon une source judiciaire.

DEUX AUTORISATIONS

Il a ensuite recueilli deux autorisations de la Présidence de la République : une pour son jet et une autorisation de sortie du territoire congolais pour lui, en tant que conseiller spécial du chef de l'Etat en matière de sécurité. En dépit de son inculpation, l'ordonnance de sa nomination n'aurait pas encore été abrogée, il jouirait donc encore de certains privilèges, d'après un membre de l'entourage du Président de la République.

L'ex-super flic séjournera plusieurs semaines à Paris, après y avoir manqué un rendez-vous médical au mois de

mars, alors qu'il était en détention à l'Agence nationale de renseignement (ANR). Depuis sa disgrâce, ses fonctions ont été réparties entre son jeune intérimaire et le chef de l'ANR dont François Beya s'estime être le prisonnier personnel.

A l'issue de ce séjour médical, François Beya devrait ensuite rentrer à Kinshasa pour la suite de son procès devant la Haute cour militaire, qui le juge aux côtés de son assistant et trois colonels de l'armée et de la police. Le complot dont il est accusé porterait notamment sur la rétention de certaines informations, cachées au président de la République, et des liens qu'il entretient avec l'ex-président Joseph Kabila ainsi que certains anciens caciques de son régime. L'inculpé a plaidé non coupable, estimant faire l'objet d'une cabale.

SUR LES TRACES DE KAMERHE

Comme un autre prisonnier avant lui, en l'occurrence Vital Kamerhe, ex-directeur de cabinet de Félix Tshisekedi, c'est à Paris, à l'hôpital américain, qu'il est allé se faire soigner, avant un retour très probable à Kinshasa.

En effet, Kamerhe est passé par la même case pour qu'enfin la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe ne le lave blanc comme neige dans le projet, dit de 100 jours. François Beya connaîtra-t-il le même sort ? C'est fort possible.

Le plus évident est que Paris reste une passerelle de sauvetage pour les dignitaires du pouvoir qui ont maille à partir avec la justice congolaise. Kamerhe a dû emprunter le même détour, avant sa relaxation. Et François Beya en a fait de même, dans l'espoir que le sort jouera en sa faveur dès son retour à Kinshasa. On n'y est pas encore.

Que l'avion qui l'a transporté à Paris vienne de Brazzaville, on comprend que le dossier Beya a été négocié hors des frontières de la République Démocratique du Congo. Les pressions sont venues de partout, aussi bien en Afrique qu'ailleurs pour que «Fantomas» obtienne sa liberté provisoire jusqu'à préten-



François Beya, lors de son audition à la Haute cour militaire

dre aux soins médicaux à Paris.

A Paris, le «monsieur sécurité» de Félix Tshisekedi prendra tout son temps, avant de se représenter devant la Haute cour militaire.

Dans tous les cas, c'est en tant que conseiller spécial

du Chef de l'Etat en matière de sécurité que François Beya a embarqué vendredi à bord du «Falcon 900». C'est tout dit.

Bénéficiaire d'une liberté provisoire, François Beya est allé se faire soigner. Rentrera-t-il à Kinshasa sous une autre

étiquette ? Mystère !

Chef de la Direction générale de migration (DGM) sous le régime du président Joseph Kabila (2001-2019), François Beya était devenu en 2019 conseiller spécial de Félix Tshisekedi chargé de la sécurité.

Il a été arrêté le 5 février par l'Agence nationale de renseignement (ANR), qui l'a détenu au secret avant de le transférer deux mois plus tard à la prison Centrale de Makala, la plus grande prison de la capitale congolaise.

En plus de François Beya, les autres personnes poursuivies dans le cadre de ce «complot» contre le chef de l'Etat sont le brigadier Tonton Twadi Sekele (en fuite), le colonel Tite Cikapa, la commissaire supérieure principale (colonel) Lily Tambwe Mauwa, le lieutenant-colonel Pierre Kalenga Kalenga et un civil, Guy Vanda.

Haut-Katanga : Katumbi s'oppose à la démolition d'un lycée au profit de l'exploitation minière

L'ancien gouverneur de l'ex-Katanga, Moïse Katumbi Chapwe, vient de sortir de sa réserve.

Le potentiel candidat à la présidentielle de 2023 s'oppose énergiquement à la destruction d'une grande école pour filles, le Lycée Lubusha, à Luisha, situé à plus de 80 kilomètres de Lubumbashi. Cette école a le malheur d'avoir été construite sur un filon de cuivre tant prisé par des exploitants sauvages avec la complicité des officiels qui brillent par un silence compréhensible. Face donc à cette fuite de responsabilité, Moïse Katumbi s'est levé de la lointaine cité de Lourdes où il est en prière.

Ci-contre son communiqué pour sauver le Lycée Lubusha.

ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE

Président Moïse Katumbi



COMMUNIQUE

De ma retraite spirituelle à Lourdes, j'apprends que des menaces de destruction pèsent encore une fois sur le Lycée Lubusha à Luisha. Une compagnie minière s'apprête à démolir cette grande et belle école pour y poursuivre l'extraction du cuivre.

J'en appelle aux autorités afin qu'elles se ressaisissent en faisant preuve de responsabilité en interdisant la démolition du Lycée. Je veux leur rappeler que les richesses enfouies dans les entrailles de notre pays ne valent rien par rapport au génie qui sommeille dans chaque enfant du Congo. Notre formidable jeunesse à la vitalité débordante ne demande qu'à être éduquée, formée et encadrée pour assurer l'urgence de notre pays. Notre avenir n'est pas dans les mines mais dans l'éducation de nos jeunes. Nul ne doit en douter ! Faire le choix de petits profits immédiats au détriment de la formation des jeunes filles relèverait tout simplement d'un aveuglement criminel. C'est la raison pour laquelle je m'oppose farouchement à la destruction du Lycée de Luisha.

Fidèle à l'esprit de Jules Cousin et son épouse qui, en 1965, avait construit le Lycée Lubusha pour en confier la gestion à l'Eglise, lorsque j'étais gouverneur, j'avais ordonné l'asphaltage des 12 kilomètres de route qui relient le Lycée à la voie principale. Hier, ce couple belge avait compris l'importance de l'éducation de la jeune fille congolaise en faisant généreusement don de ce Lycée. Aujourd'hui, à notre tour, il nous revient de respecter cet héritage en assumant pleinement le devoir qui nous incombe en tant que parents, père et mère de préserver l'avenir de nos enfants, et particulièrement de nos jeunes filles.

J'invite toutes celles et ceux qui se sentent concernés par l'éducation et la formation de nos enfants à se dresser contre la destruction du Lycée Lubusha. Personne n'a le droit de détruire un des plus grands symboles du monde de l'éducation de la jeune fille congolaise. Quant aux promesses de reconstruction, elles ne valent que pour ceux qui les donnent. Dès mon retour au pays, je me rendrai à Luisha afin d'apporter tout mon soutien au combat de nos enfants et du corps professoral qui les encadre.

A Lourdes, je prie la Sainte Vierge d'intercéder auprès de son Fils afin que ceux qui ont ourdi le plan de détruire une des plus belles et prestigieuses institutions scolaires de notre pays se ravissent et que nos jeunes filles poursuivent en toute sérénité leur scolarité.

Fait à Lourdes, le 21 août 2022

Moïse Katumbi